

NIPACIDE® BCP

POUR LA FABRICATION. Pour La Formulation Des Bactériostatiques Seulement.

GARANTIE: o-BENZYL-p-CHLOROPHÉNOL.....95%

DANGER

NUMÉRO D'HOMOLOGATION: 24218
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION. CONTENU NET: 25 kg

Nom et Adresse du Titulaire D'homologation:
Clariant Corporation USA
4000 Monroe Rd.
Charlotte, NC 28205
(704) 331-7000

CORROSIF

Distribué par:

Clariant (Canada) Inc.
4600 Cousens
St-Laurent, Qc., Canada, H4S 1X3
(514) 334-1117

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES PERSONNES NON-AUTORISÉES.

DANGER! CORROSIF. Peut causer des dommages aux yeux et une irritation de la peau. Nocif si avalé. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter des lunettes ou un masque de protection et des gants en caoutchouc pendant la manipulation. Se laver complètement avec du savon et de l'eau après la manipulation et avant de manger ou fumer. Enlever et laver l'habillement souillé avant de réutiliser.

MODE D'EMPLOI: Doit être employé seulement dans la fabrication d'un pesticide qui est homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS: Si dans les yeux, rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir l'aide médicale. Si avalé, buver promptement une grande quantité de lait, blancs d'œufs, solution de gélatine ou s'ils ne sont pas disponibles, buver de grande quantité d'eau. Appeler un médecin ou un centre anti-poison IMMÉDIATEMENT. Si sur la peau, laver abondamment à l'eau et au savon. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Les dommages muqueux probables peuvent contre-indiquer l'utilisation d'un lavage gastrique. Des mesures préventives peuvent être nécessaires contre un choc circulatoire, dépressions respiratoires et convulsions.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT: Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas décharger l'effluent contenant ce produit dans des lacs, des cours d'eau, des étangs, des estuaires, des océans, ou d'autres plans d'eau. Ne pas décharger l'effluent contenant ce produit dans les réseaux d'égouts sans informer précédemment l'autorité d'installation de traitement d'eaux d'égout.

ENTREPOSAGE: Maintenir dans le récipient original pendant l'entreposage. Entreposer le produit dans un espace frais, sec, bien aéré, loin des aliments pour les humains et les animaux, d'engrais ou autres pesticides. Garder loin du feu ou de la flamme nue, ou autres sources de chaleur.

ÉLIMINATION:

Les fabricants canadiens employant ce produit doivent se débarrasser de la matière active et des récipients non utilisés en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements additionnels sur le nettoyage des déversements, entrer en contact avec l'agence provinciale responsable ou le fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AVIS À L'ACHETEUR:

La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit, et accepte celui-ci à cette condition.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))